

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 16 mai 2019

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2019-2020.068
V/Réf. : 118884.00063/18526

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 2 mai dernier pour recevoir copie de documents que vous décrivez comme suit :

« Toute lettre ou autre communication envoyées par la province de Québec depuis le 1^{er} novembre 2018 au 1^{er} mai 2019 au gouvernement fédéral ou à une entité fédérale et qui concernent les amendements proposés au *Règlement sur les médicaments brevetés*, DORS/94-688. Les amendements en question furent publiés le 2 décembre 2017 dans la *Gazette du Canada*, accompagnés d'un *Résumé de l'étude d'impact de la réglementation* » (*sic*).

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, le document répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

... 2

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé
Martin Simard

p.j.